



**CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA CONVENTION :**

- Durée de la convention : 3 ans renouvelable 1 fois.
- Montant prévisionnel de la redevance d'occupation : application des tarifs applicables aux terrasses en fonction de la période d'installation de la terrasse

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

Direction du Pôle Technique  
Mme Armelle DELHOUME Service VOIRIE  
Adresse : 8 rue Maréchal Bosquet  
téléphone : 05 58 71 38 43  
courriel : [domainepublic@montdemarsan.fr](mailto:domainepublic@montdemarsan.fr)

**DATE LIMITE POUR CANDIDATER :** le vendredi 19 avril 2019 à 12h00.

**DOCUMENTS A FOURNIR POUR CANDIDATER :**

- Lettre d'intention avec descriptif succinct du projet
- Identité du demandeur (nom, raison sociale et extrait Kbis ou tout document équivalent)

Les manifestations d'intérêt devront être remises auprès de la Direction du Pôle Technique – 8 rue du Maréchal Bosquet – 40000 MONT DE MARSAN

**DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS :** le 03 avril 2019

**SUPPORTS DE PUBLICATION :** Site Internet de la Ville de Mont de Marsan  
Affichage à l'Hôtel de Ville et à la Direction du Pôle Technique